



Paladru le 29/10/2021

Siège social :

Mairie de PALADRU (38850)

Code siret : 804 066 868 00014

aappma.paladru@gmail.com

Compte rendu de l'Assemblée Générale extraordinaire de l'AAPPMA du lac de Paladru en date du vendredi 29 octobre 2021.

Le président, Bernard KURZAWA ouvre l'AG extraordinaire à 20h30 en expliquant que le but de cette AG extraordinaire est d'approuver les nouveaux statuts des AAPPMA. 32 adhérents ont répondu présents à la convocation parue dans la presse, affichée sur le panneau d'affichage du bureau de la garderie, à la Mairie de Paladru et à l'Office de Tourisme de Charavines.

Les nouveaux statuts des AAPPMA :

Le président KUZAWA énonce les 10 points de l'article 1 qui modifie les statuts types à l'arrêté du 30 janvier 2013. Il explique les modifications des différents points.

Les nouveaux statuts sont soumis au vote.

Approbation des nouveaux statuts : OUI à l'unanimité (32 voix).

Fin de l'assemblée générale extraordinaire à 21h.

Le Président Bernard KURZAWA

Le Secrétaire Christian PERENON